

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 octobre 2015 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :
Julie Bouchard (SPVM, PDQ 24)
Céline Forget
Hadi Hakim
Marie-Josée Nobert
Edison Ramirez
Stéphane Robitaille (SIM)

Absentes :

Membre
Jacqueline Gremaud

La réunion débute à 9h35.

1. Adoption de l'ordre du jour

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent
 - l'ajout dans Varia du point 5a) – Révision du libellé du point 3a) compte-rendu de la réunion tenue le 18 août 2015 ;
 - l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout ci-dessus.

2. Suivi des dossiers

- a) Demande relative à l'implantation de vignettes sur le boulevard Mont-Royal de Gorman à Springgrove et diminution de la zone de vignettes entre Fernhill et Gorman
- Après avoir pris connaissance des relevés faits par le service de la sécurité publique concernant l'occupation des espaces de stationnement sur cette section de Mont-Royal, les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de réduire la dimension de la zone réservée aux vignettes de résidents du secteur numéro 1 à dix-sept (17) espaces à partir de l'avenue Fernhill vers l'ouest ;
 - que l'implantation d'un système de vignette sur le reste du boulevard n'est pas justifié compte tenu de la disponibilité d'espace de stationnement ;
 - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.

3. Nouveau dossier

- a) Demande relative à la circulation dans la voie de stationnement sur l'avenue Van Horne à l'ouest de l'avenue Rockland
- Les membres du Comité recommandent :
 - que des observations relatives à la disponibilité des espaces de stationnement sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Antonine-Maillet soient réalisées ;
 - qu'une surveillance policière soit effectuée à cet endroit ;
 - que ce point soit revu lorsque les observations seront terminées.
- b) Demande relative à l'implantation d'un dos d'âne allongé sur la partie de l'avenue Lajoie entre les avenues Outremont et Wiseman
- Les membres du Comité recommandent que la demande d'implantation d'un dos d'âne allongé à cet endroit soit rejetée puisque le critère numéro 3 « Le tronçon ne fait pas partie d'une route principale pour véhicules d'urgence » et le critère numéro 5 « Distance entre carrefours ou arrêts obligatoires » établis dans la liste des « Critères minimaux de justification des dos d'âne allongés » de notre politique d'implantation interne ne sont pas respectés. Ce tronçon de rue est une voie d'urgence pour les pompiers et la distance entre les carrefours (Outremont à Wiseman) est de 110 mètres alors que la norme est plus de 150 mètres.

- c) Demande d'installation de supports à vélos de façon permanente sur l'avenue Querbes à l'intersection de l'avenue Lajoie
- Les membres du Comité recommandent que les supports à vélos soient installés de façon saisonnière sur le côté est de l'avenue Querbes au sud de l'avenue Lajoie, tout en s'assurant de respecter le dégagement prescrit de la borne fontaine.

4. Point d'information

- d) Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées
- Le Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées est présenté aux membres du Comité.

5. Varia

- a) Révision du libellé du point 3a) du compte-rendu de la réunion tenue le 18 août dernier
- Les membres du Comité recommandent de modifier le libellé comme suit :

«

3. Nouveau dossier

- a) Demande relative à l'implantation de feux de circulation sur l'avenue Van Horne à l'intersection de l'avenue Champagneur
- Les membres du Comité ne recommandent pas la demande d'implantation des feux de circulation à cette intersection compte tenu :
 - qu'elle est à moins de 100 mètres d'un autre feu (caractéristique physique défavorable à l'installation d'un feu selon les *Normes de la Signalisation Routière* établies par le *Ministère des Transports du Québec*, chapitre 8.5.1.2) ;
 - que le service de police ne dénote pas un nombre élevé d'accidents à cette intersection ;
 - que des travaux majeurs d'infrastructure sont prévus par la Ville centre dans les prochaines années sur cette avenue artérielle, de même qu'une révision et une mise aux normes des feux de circulation. L'Arrondissement suivra ce dossier de restructuration.

»

La réunion prend fin à 11h45

La prochaine réunion est prévue le 17 novembre 2015 à 9h30.